



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-076

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme ALAIN Lucette à Mme Jocelyne BERESINA – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSÉE : Mme LATTARD Monique.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHEVALIER Mickaël.

MISE A JOUR DES REGLEMENTS GARDERIES PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} adjointe, explique que lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2023, des règlements des services appliqués dans les structures de la collectivité à la population ont été mis à jour suite au transfert de compétences du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la Ville de TORCY, et aux modifications tarifaires. Dans la continuité et pour finaliser ces mises à jour, deux règlements restent à valider par le Conseil Municipal : la Restauration Scolaire et les Garderies Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) (règlements joints en annexes de la délibération).

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Entendu l'exposé de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} adjointe, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ et 4 ABSENTIONS :** M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) M. DJEDDOU Rabah (pouvoir à Mme MONTEIRO Maria) Mme MONTEIRO Maria et Mme DESVIGNES Josette :

- **VALIDE** les mises à jour des règlements des structures annexés à la présente délibération ;
- **DIT** que la mise en application est effective à la date de publication de ladite délibération.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le 19 DEC. 2023

et publié, affiché ou

notifié le 19 DEC. 2023

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU





REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
RESTAURANT SCOLAIRE
VILLE DE TORCY

*Règlement adopté par délibération du Conseil Municipal
En date du 12 décembre 2023*

RESTAURANT SCOLAIRE
74 allée des Ecoles – 71210 TORCY

 03.85.77.05.05 -  mairie@torcy71.fr



SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT	3
HORAIRES D'ACCUEIL	3
ENCADREMENT	3
INSCRIPTIONS	4
RESPONSABILITE	4
PARTICIPATION FINANCIÈRE.....	5
PAIEMENT	5
SANTE ET HYGIÈNE.....	5
LES RÈGLES DE VIE QUOTIDIENNE	5
LA RESTAURATION	6
PRISE D'EFFET DU REGLEMENT	7